

et tranquillement. Pour nous, cependant, ce mois fait date dans nos Annales, car il nous a apporté les Actes du Premier Concile Plénier de Québec, d'où nous avons extrait le texte latin qui commence cette "Chronique".

Tous les catholiques de ce pays se rappellent, avec une légitime fierté, les inoubliables fêtes du Concile Plénier, tenu à Québec, du 19 Septembre au 1er Novembre 1909.

Pour nous, nous savions qu'il y avait été question du Sanctuaire et du pèlerinage du *Cap de la Madeleine* et nous attendions avec impatience le texte du décret qui nous concerne.

Le voici qui nous arrive à la fin Décembre 1912 et nous allons nous en servir comme de la meilleure matière dont on puisse faire une Chronique.

* * *

Le chapitre IX du Titre XII publie les décrets des Pères du Concile sur le *Culte de la B. V. Marie*.

Sans être des traducteurs *officiels*, nous allons cependant faire connaître à nos lecteurs ce décret, d'autant plus intéressant pour nous qu'il recommande tout particulièrement la dévotion au *St Rosaire* et les pèlerinages du *Cap de la Madeleine*.

No 574. L'excellente et ineffable dignité de la B. V. Marie demande qu'on lui rende un culte particulier. La Mère du Seigneur dépasse tellement tous les saints serviteurs de Dieu en grâce et en gloire, que toutes les générations la proclament bienheureuse et que tous les Pères et Docteurs ainsi que les divers Conciles de l'Eglise la célèbrent par d'uniques louanges.

Certes, elles sont toutes puissantes les prières de Marie Mère, par laquelle, comme médiatrice, nous avons accès au Christ médiateur, selon cette parole de Léon XIII "aucune grâce, de par la volonté de Dieu, ne nous est distribuée si ce n'est par Marie."

Aussi, l'Eglise, que l'Esprit Saint enseigne et gouverne, donne-t-elle des signes toujours nouveaux de sa vénération envers la B. Vierge, en multipliant le nombre de ses fêtes, en approuvant des congrégations, en érigeant des confréries et, par la parole et par l'exemple, pousse-t-elle le peuple chrétien à rendre un